Les chanvres et les lins étrangers. — Dans sa dernière séance, la Chambre de commerce de Lille a adopté à l'unanimité, pour être transmis à M. le ministre du commerce et de l'industrie et à M. le président de la commission parlementaires des douanes, un rapport présenté par un de ses membres, sur la proposition de loi ayant pour objet de frapper d'un droit de douane les chanvres et lins étrangers.

Ce rapport conclut au rejet de cette proposition de loi : c'est surtout à faire faire des progrès à la culture de lin et du chanvre qu'il faut s'attacher ; c'est là, dit la Chambre de Commerce de Lille, le salut pour la culture des textiles.

Le beurre et la margarine. — Le syndicat des marchands de beurre par de Lille, constatant avec peine le manque de surveillance sur la vente des beurres, tant dans les halles et marchés que dans les magasins, vient d'adresser à M. le maire une pétition, le prient d'exiger une application plus stricte de l'art. 3 du règlement des halles, ainsi conçu :

« Les margarines oléo-margaines, graisses alimentaires, tous beurres, mélangés de ces produits et généralement toutes graisses simulant le beurre extrait du lait de la vache, ne pourront être exposées en vente dans les Halles et Marchés que dans des endroits ou sur des étaux spéciaux désignés par l'Administration municipale et où il sera interdit de vendre du beurre.

» Des écritaux portant inscrits en caractères très lisibles d'au moins trois centimètres de hauteur les mots : margarine oléo margarine ou graisse alimentaire indiqueront aux acheteurs la nature de la marchandise exposée en vente, sans que le mot beurre puisse être énoncé.

» Des écritaux semblables seront apposés sur tous les produits de même nature mis en vente dans les magasins. »

Loos. — Le parquet s'est rendu hier après-midi à la maison centrale pour procéder à l'enquête sur la tentative d'assassinat dont nous avons parlé.

Le meurtrier Dumesnil, interrogé, a déclaré qu'il a cédé au ressentiment qu'éprouvait contre le prévôt Davos qui, chargé de la surveillance d'un dortoir, l'avait dénoncé pour un fait contre la discipline.

Devos, étant surveillant, avait surpris deux détenus dans des circonstances qui avaient fait croire à des actes d'immoralité, pour lesquels faits ceux-ci subissent une punition de 50 jours de cellule. Au moment de la tentative d'assassinat, lesdits derniers l'auraient excité en criant : « Tue-le, tue-le ! » Quand le gardien Leclercq, attiré par les cris de la victime est arrivé, l'assassin avait disparu, et c'est le gardien-chef, Roussel, qui, faisant seul sa ronde, l'a rencontré les mains ensanglantées et l'a emmené au cachot.

La société de Géographie de Lille organise pour dimanche prochain, 19 mai, une excursion aux sources de l'Escaut et au canal souterrain de St-Quentin :

Départ de Lille pour Cambrai à 7 h. ; promenade en breack de Cambrai au Catelet, en visitant les ruines de l'abbaye de Vaucelles, Gouy, le Mont-Saint-Martin ; visite au canal souterrain de Saint-Quentin ; rentrée à Lille à 10 h. 40.

Des programmes sont à la disposition des excursionnistes au secrétariat de la Société. Se faire inscrire avant le jeudi 16 courant.

Drame de jalousie. — Hier soir, vers onze heures et demie, la rue Jeanne-Maillotte a été mise en émoi par le bruit d'un crime.

Renseignements pris, voici ce dont il s'agissait.

Les époux Mignot, cabaretiers rue Jeanne-Maillotte, 9, sont mariés depuis cinq ou six ans et vivent depuis ce temps en fort mauvaise intelligence.

Le mari est un excellent ouvrier, mais la femme laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la conduite et, hier soir, le mari, qui avait découvert de nouvelles infidélités de la part de son épouse, lui adressa les plus vifs reproches, puis, pris d'un accès de colère, il s'empara d'un petit couteau de cuisine et lui en porta un coup au-dessous du sein gauche.

Fort heureusement le couteau, qui était d'une qualité très inférieure, plia sous le coup et n'occasionna qu'une légère blessure à la femme, qui tomba évanouie peut-être artificiellement.

A la suite d'une enquête faite par M. Perlet, commissaire de police du 1er arrondissement, le mari a été arrêté.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction

Nous avons reçu lundi la lettre suivante :

Roubaix, le 12 mai 1889.

Mon cher Monsieur Reboux,

Monsieur le docteur Debacker vous écrit cette phrase textuelle : « Nous voulons une République » d'honnêtes gens et de catholiques et le général » Boulanger est notre leader ».

Leader, c'est-à-dire chef d'honnêtes gens, l'homme qui a mis sur l'honneur avoir écrit la lettre au duc d'Aumale, aussi longtemps qu'il a pu croire que l'original de la lettre n'existait plus ! !

Leader des catholiques, l'homme qui a proposé la loi condamnant les séminaristes à trois ans de caserne, l'homme sous le ministère duquel nos braves pompiers eux-mêmes n'avaient plus le droit d'entrer en armes à l'église, l'homme qui, à l'heure qu'il est, plaide en divorce, et a pour compagnon et conseiller Rochefort, l'auteur de tant d'ignobles articles contre le clergé ! contre la vierge, contre le Christ !!! Et des catholiques admettent cela ! Comprenne qui peut, je ne comprends pas.

Bien à vous,

BOSSUT-PLICHON.

PETITE CORRESPONDANCE

S. J. B. J. — On doit quand même des honoraires à l'avocat.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mardi 14 mai 1889

Question de compétence

M. Charles Pollet, filateur de laines peignées à Roubaix, a vendu vers mai ou juin 1888, au prix de 7 fr. le kilo, à MM. Cunin fils et Lucien Dehan, manufacturiers à Sedan, environ 1.000 kilos de fils retors façonnés par MM. Dillies et Stoltz, manufacturiers à Roubaix.

Les acheteurs ont refusé le paiement intégral de la facture. Ils ont basé leur refus sur ce que, par suite d'un vice de torsion dans les fils livrés, des avaries, justifiant une indemnité de 1395 fr. se seraient produites lors de la fabrication de certaines pièces draperies, 2° ils n'auraient plus l'emploi de 295 kilos et pourraient les retourner au vendeur, en déduisant encore 1439 fr. de ce chef.

A raison de ces difficultés, quelle a été la procédure ?

I. M. Pollet a d'abord fait assigner, devant le tribunal de commerce de Roubaix, MM. Cunin fils et Dehan d'une part, MM. Dillies et Stoltz d'autre part, les premiers en paiement de 6 998 fr. et les seconds pour le cas où les prétentions de ceux ci seraient accueillies, en garantie de toute condamnation qui serait prononcée à leur profit, à sa charge.

II. MM. Dillies et Stoltz ont fait ultérieurement assigner M. Pollet, pour s'entendre condamner à leur payer 491 fr. pour façon de retordage encore due. M. Pollet a fait alors assigner MM. Cunin et Dehan en intervention dans l'instance introduite par cette nouvelle assignation, à l'effet d'y prendre son fait et cause et de voir joindre cette instance à la précédente.

En cet état, l'affaire vient à l'audience, et MM. Cunin fils et Dehan déclinèrent la compétence du tribunal de commerce de Roubaix. Par jugement du 7 janvier de cette année, celui-ci s'est déclaré compétent, a condamné MM. Cunin et Dehan aux dépens de l'incident et a joint les instances.

L'argumentation des premiers juges repose sur le paragraphe de l'art. 59 du code de procédure civile, d'après lequel le demandeur qui assigne plusieurs défendeurs, peut porter le procès devant le tribunal du domicile de celui d'entre eux qu'il lui plaît de choisir. Assignant à la fois comme défendeurs, MM. Cunin et Dehan et MM. Dillies Stoltz, M. Pollet pouvait, dit-on, attraire les uns devant les juges consulaires de Roubaix, domicile des autres.

D'un autre côté, les magistrats roubaisiens retiennent le tout, c'est-à-dire les deux instances, en raison de la connexité.

MM. Cunin et Dehan ont interjeté appel et, devant la première chambre de la Cour de Douai, Me Allaert a plaidé pour eux.

Le procès intenté primitivement par M. Pollet, à MM. Cunin et Dehan d'une part, à MM. Dillies et Stoltz, d'autre part, ne pouvait, dit-il, être porté qu'à Sedan, domicile des premiers. Le paragraphe de l'art. 59 qu'on invoque, ne s'applique, en effet, qu'autant qu'il s'agit de plusieurs défendeurs principaux. Il est inapplicable quand il existe, comme dans l'espèce, à côté d'un défendeur principal, un autre défendeur poursuivi à défaut de celui-ci subsidiairement, éventuellement, en sous-ordre. L'action doit alors être soumise au tribunal du défendeur principal, ici MM. Cunin et Dehan.

Quant à la connexité, il n'en saurait être question. Me Allaert ne voit dans les nouvelles assignations de MM. Dillies et Stoltz contre M. Pollet et de ce dernier contre MM. Cunin et Dehan, qu'un artifice de procédure employé uniquement pour essayer de remettre sur pied l'affaire au point de vue de la compétence, et d'attribuer au tribunal de Roubaix, en ce qui le concerne, une juridiction qui lui fait défaut aux termes des assignations premières.

Mes Devimeux et de Beaulieu ont combattu ce raisonnement.

NORD

Grand incendie à Caudry. — Les incendies se suivent avec une désespérante rapidité, et plus il s'en produit, plus ils sont intenses dans leur énergie et désastreux dans leurs résultats.

Celui que nous avons signalé hier à Caudry fera époque dans cette localité où ils ne se succèdent que trop fréquemment. Ne compte-t-on pas quatre incendies d'usines depuis seize mois, incendies qui ont fait disparaître au moins quarante métiers.

Ce quatrième incendie s'est déclaré dans la nuit de lundi à mardi, dans l'usine de MM. Bracq-Toffin et Cie, et dans la partie d'ateliers occupée par MM. Bracq eux-mêmes.

C'est — ou plutôt c'était — un atelier monté d'un étage et surmonté d'un grenier mansardé. Au rez-de-chaussée il y avait dix-huit métiers, tous montés à la soie. Le premier était occupé par les finissages tels que découpage, plissage, raccommodage et expédition ainsi que les bureaux et la caisse.

Dans les mansardes étaient les préparations.

Tout ce matériel nécessite des rayonnages considérables, des déplacements de pièces de bois qui en raison de l'importance de l'usine de M. Bracq-Toffin, étaient devenus un immense labyrinthe, aucun coin n'ayant été négligé et ne pouvant être négligé.

C'est dans ce bâtiment, isolé du reste de l'atelier par un mur formant pignon depuis les fondations jusqu'au toit que le feu a pris.

Comment ? C'est ce qu'il est impossible de dire.

Les premières personnes qui s'en aperçurent, et par hasard, virent quelques lueurs filtrer à travers les carreaux des mansardes.

Quant on voulu pénétrer dans les ateliers, les flammes et la fumée avaient déjà tout envahi et en quelques minutes elles jaillissaient de toutes parts sur un tout de la toiture, activées, du reste, par l'air vif de la nuit et le vent qui ne permettait pas de penser à sauver quoique ce fût.

En effet, sur toute la longueur du bâtiment, qui mesure au moins 60 mètres de longueur la flamme haute, rouge, s'abattait avec violence. Partant du rez le chaussée elle flambait le premier, le grenier, la toiture détachant sur le ciel une immense langue de feu qui faisait un effet terrible tandis que les fenêtres, crevant de toutes parts sous les flots de flammes jetaient des tourbillons embrasés qui, soit de l'autre côté de la rue Nationale, soit la maison de MM. Machu et J.-B. Delcourt, menaçaient de porter leurs ravages au-delà des bornes que la nature et l'isolement de bâtiments semblaient leur fixer.

Aussi s'est-on borné à faire la part du feu. Et elle était belle cette part : Une fournaise où brûlaient 600,000 francs de matériel, de tulle et de construction.

C'était navrant !

Commencé à une heure et demie, le feu diminuait d'intensité vers trois heures. A trois heures et demie il n'y avait plus de danger, parce qu'il ne restait que les quatre murs branlants qui menaçaient ruine.

Signalons un sauveteur héroïque, M. Verchin, peintre, qui, sur le toit de la maison Bircourt, a préservé au péril de ses jours, cet immeuble. C'est grâce à des seaux d'eau qui lui étaient avancés que ce sauveteur a éteint à plusieurs reprises le feu que les flammes venaient y déclarer, en attendant que l'installation d'une pompe permit de faire le nécessaire.

Une autre pompe municipale a permis également d'empêcher l'incendie de franchir le mur de pignon dont nous avons fait mention et qui, par ses trous de transmission a été l'objet d'une surveillance spéciale.

Si le feu s'était propagé de ce côté il aurait atteint quatre métiers récemment installés et qui n'étaient pas assurés.

On estime les pertes à 600 000 fr. Elles sont couvertes par quatre assurances contractées au *Phénix*, à l'*Urbain*, à la *France* et l'*Abeille*. Ces pertes frappent principalement MM. Bracq Tafin et Cie, car il n'y a qu'un seul locataire qui soit brûlé, M. Clovis Lefebvre dont le métier était aligné avec ceux de l'usine même.

Cette fréquence d'incendies d'ateliers n'est pas sans causer une vive émotion, d'autant plus qu'elle met chaque fois sans ouvrage de nombreux ouvriers qui ne peuvent pas demander dans la localité leurs moyens d'existence à une autre industrie, puisqu'il n'en existe pas.

Quant aux locataires des autres bâtiments de l'usine, leur chômage ne devra pas être de longue durée, car la machine n'a subi aucune avarie et pourra être remise en marche aussitôt les transmissions rétablies.

Assassinat à Heuchin. — Samedi dernier, le bruit se répandait qu'une femme de Lisbourg, mariée à Alcide Dumetz, venait de se suicider en se tirant un coup de fusil dont elle avait fait jouer la gâchette avec un bâton. Ce bruit répandu par son mari était faux. Ce dernier l'avait, au contraire, tuée avec le fusil dont il se sert pour chasser à l'affût.

Le parquet de Saint-Paul et les gendarmes d'Heuchin s'étant rendus sur les lieux ont appris par l'un des enfants de ses époux Dumetz que le mari avait tué sa femme.

Le coup de fusil indiquait clairement que le suicide ne pouvait avoir eu lieu.

L'assassin a été aussitôt conduit dans la prison de Saint-Pol. Il appartient à une famille peu honorable.

Pêcheurs d'Islande. — Des voiles islandaises en excursion sur la côte ont rencontré plusieurs goélettes dunkerquoises qui ont remis aux naturels du pays des lettres pour leurs armateurs. Ces missives viennent de parvenir à leur destination, grâce à l'intervention d'un caboteur anglais arrivé à South-Shields ces jours derniers.

Hâtons-nous de dire que tout est pour le mieux ; aucun incident à signaler.

La goélette *Belle-Hélène*, capitaine Evrard, partie de Dunkerque le 1er mars, est arrivée sur les lieux de pêche le 11 du même mois. Les goélettes *Madeleine*, capitaine Jonekindt ; *La Foi*, capitaine Evrard ; *La Persévérance*, capitaine Evrard, et *Notre-Dame-des-Dunes*, capitaine Jonekindt, sont également arrivées en vue de la *Terre de Glace* ; à bord de ces divers navires, tout le monde était en excellente santé.

Une lettre du capitaine Doublecourt, commandant la goélette *Victoire*, datée du 11 avril, rapporte que ce navire avait à on bord 180 tonnes de morues à cette époque. La goélette *Confiance*, rencontrée le 20 mars, se dirigeait vers Portland pour y mettre en pêche.

BELGIQUE

Mousoron. — *Bonne capture.* — L. Montagne, d'origine française, et F. Boulanger, belge, ont été arrêtés hier soir par la gendarmerie de Mouscron. Ils venaient d'enlever un grand saucisson, chez M. Ernest Lefebvre, boucher, rue de la Station. Ils se rendaient ensemble chez les marchands de la ville pour demander à acheter des marchandises, mais c'était dans le but d'enlever ce qui leur tombait sous la main.

M. Henri Rochefort est à Bruxelles depuis avant-hier venant de Londres. Il est descendu à l'*Hôtel de Flandre*. Sa nièce l'accompagne.

M. Rochefort s'est rendu, hier matin, à Malines, pour assister à une vente de livres rares qui avait lieu dans cette ville.

Le shah de Perse à Bruxelles. — C'est vers le 20 juillet, assure-t-on, que Nazer-Eddin, shah de Perse, arrivera à Bruxelles et y passera quelques jours.

Le shah sera accompagné d'une suite nombreuse, à la tête de laquelle seront trois de ses ministres : Amin-Dovlè, président du conseil et ministre des postes ; Amin-Sultan, ministre de l'intérieur, et Mokhber-Dovlé, ministre de l'instruction publique.

Ces trois hommes d'Etat dirigent, à proprement parler, toute la politique intérieure de l'empire persan.

Le reste de la suite se composera de sept généraux de division, aide de camps du Shah, de seize chambellans et de quatorze domestiques.

Un de nos compatriotes, le docteur Tholozan, voyage avec le Schah, dont il est le premier médecin.

A Bruxelles le Shah habitera le palais royal.

A la Chambre. — La proposition de loi de MM. Bilaut et d'Oultremont, relative à la contribution personnelle, est prise en considération.

M. de Smet de Naeyer développe à son tour une proposition de loi interprétative de l'article 36 de la Constitution. En vertu de cette proposition, toute rémunération serait accordée au cours d'un mandat parlementaire.

La proposition de M. de Smet de Naeyer est prise en considération.

La Chambre passe ensuite au second vote sur le projet de loi modifiant la loi hypothécaire. Le renvoi à la section centrale.

Puis on reprend la discussion du budget de l'agriculture.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 14 mai.* — Léa Verdonc, rue de Menin. — Auguste Gheysens, rue Bernard. — Henri Vermeeren, quai de Calais. — Gustave Roussouw, rue de la Basse-Masure, 24. Céline Wyckaert, rue du Tilleul. — Louise Holvoet, rue Blanchemaille, 61. — Joseph Mahieu, rue Sébastopol, 31. Pierre Delaille, rue Neuve, 41. — Valentine Colbrant, rue de Mr-Campagne. — *Déclarations de décès du 14 mai.* — Marie Mullier, 75 ans, rentière, rue de la Poterie, 39. — Paul Monbel, 27 jours, rue de Flandre 34. — Clément Hemmel, 1 an, rue de Condé. — Adolphe Dannequin, 1 an, rue Beaurewaert, et Pauline Verspeeten, 4 ans, rue Bernard.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 14 mai,* — François Gheysens, rue Lerouge. — Valentine Farvacque, rue de la Blanche-Porte. — Ancelme Hruquette, rue des Piats. — Mélanie Vandekerkhove, rue Fin de la Guerre. — Hélène Haquette, rue du Bus. — Clémentine Plancke, rue Fin de la Guerre. — *Déclarations de décès du 14 au mai.* — Sophie Pollitis, 70 ans, sans profession, aux Petites Sœurs. — Marie Allard, 70 ans 8 mois, sans profession rue de la Latte.

Convois funèbres et Obits

Les parents et connaissances de la famille LEFEBVRE-MULLIEZ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie-Angélique-Joseph MULLIEZ, décédée à Roubaix, le 13 mai 1889, dans sa 76e année, munie des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le mercredi 15 courant, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le jeudi 16 du dit mois, à 10 heures 1/4, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'ensemblée à la maison mortuaire, rue de la Poterie.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 16 mai 1889, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Désiré-Joseph DELANNOY, ancien conseiller municipal, décédé à Roubaix, le 23 avril 1888, dans sa soixante quatrième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Caisse d'épargne de Tourcoing

Séances des 12 et 13 mai 1889

DESIGNATION DES CAISSES		VERSEMENTS NOMB.	VERSEMENTS NOUV. livret	VERSEMENTS SOMMES	REMBOURSEM. NOMB.	REMBOURSEM. SOMMES
Tourcoing	dimanche.	131	30	37 313 ..	45	18 318
	lundi	52	16	18.667 »	18	7.433 05
Blanc-Seau		2	0	...0 »	0	.....
Croix-Rouge		2	1	..325 »	1	..720
Halluin		8	0	1.705 »	7	2 810 52
Linselles		2	1	..550 »	5	.. 584 13
Roncq		19	1	8 755 »	2	..125 ..
Bondues		5	1	2 700 »	0	.....
Bousbecques		3	1	1.200 »	0	.....
Nouville		5	1	1.480 »	3	..265 89
Mouveaux		2	0	..175 »	0	.....
Totaux		231	52	67 858 ..	81	29.325 45

Ordre de service de la Caisse-Mère

HEURES des séances	HEURES des versements	HEURES des remboursem.
Dimanche de 9 h. 1/2 à midi	de 9 h. 1/2 à 11 h.	à partir de 11 h. 1/4
Lundi de 5 h. à 6 h. 1/2	de 5 h. à 5 h. 3/4	à partir de 6 heures

Les demandes de remboursements et le règlement des livrets se font pendant toute la durée des séances.

Bureaux à la Mairie, porte à droite du perron de l'Hôtel de Ville. *Le Caissier*, L. LEBUC.

VARIÉTÉS

LE BILBOQUET

A COQUELIN-CADET.

Mais non ! ça vous ennuiera. C'est une chose comme il en arrive à tous les artistes. Enfin ! je vais vous raconter ça en deux mots (il tire sa montre et regarde l'heure), parce qu'il faut que je m'en aille travailler.

C'était un dimanche, du côté de la Bastille, sur un boulevard très commerçant ; il y a des trottoirs larges et des arbres pleins de poussière. On allait fermer les boutiques. Il y avait des concierges assis devant leurs portes à respirer l'odeur de la station de fiacres. Ils appellent ça prendre le frais ! « Et puis un tas de gens qui venaient de la campagne ; ils étaient harassés, ils portaient de gros bouquets de fleurs des champs, et puis des paniers où on entendait balloiter des bidons de fer-blanc, des croûtons de pain et des bouteilles vides. » Il y avait aussi des demoiselles qui jouaient au volant devant les boutiques de leurs parents, vous savez, des marchands de lampes à pétrole, des petits épiciers-merciers, des herboristes... Tenez, c'est là, justement que j'ai remarqué un rond de gens, bâillant comme des moules autour d'un petit herboriste : un garçon de quinze à seize ans, avec des cheveux blonds sales, en pluie, des yeux étonnés et gonflés en dessous, des grosses mains. — Ce moutard était là avec un air idiot à jouer... devinez ? du bilboquet !... Ah ! il avait enfilé dix-neuf fois la boule ! et il continuait en complant : vingt, vingt-cinq, trente... ça ramassait le monde... jusqu'aux filles qui jouaient au volant qui se sont arrêtées pour venir voir ! C'était un succès.

Le petit bonhomme, emporté par la gloire, passe à d'autres exercices ; il reçoit et maintient la boule en équilibre par la pointe. Il prend la boule à la main. C'est maintenant le bilboquet qui voltige et vient se planter sur cette boule. Murmures d'approbation dans l'assistance ! Alors, le jeune artiste attrape le bilboquet au vol, et enfile la boule, puis attrape la boule et y plante le bilboquet, et il continue longtemps comme ça, et, pour terminer par quelque chose de remarquable, — il connaît le public, — il tire son canif, coupe la ficelle, et par des mouvements concentrés du poignet, il dégage la boule qui tourne sur elle-même et vient invariablement se planter sur la pointe...

C'est là que je l'ai arrêté, j'en avais assez !! Je lui ai dit : « Vous croyez jouer au bilboquet, mon bon ami ? je lui ai pris son bilboquet. » « Qu'est-ce que vous avez là ?... Ça n'a pas de poids pour les premières études, vous ne ferez que vous perdre la main avec cette bûche ! » J'essaie la boule, en la faisant rouler sur mon bras ; le centre de gravité n'était pas dans l'axe du trou ! Il me regardait avec des yeux énormes, il ne savait pas ce que c'était que le centre de gravité, et il voulait être bilboquétiste !!!

Je lui disais : « Jetez-moi ça au feu ! Il faut pendant six mois, au moins, vous faire le bras avec un bilboquet Thompson, en bronze d'aluminium. » (Au public). Ceux en platine sont excellents, mais ils coûtent trop cher pour un herboriste. — Oui, six mois, au moins d'exercice avec le Thompson. C'est ça que j'ai fait, moi, messieurs, et non pas six mois, mais trois ans ; après ces trois ans je ne savais rien, j'avais de la résistance, j'avais le bras alourdi, mais... je ne savais rien, moins que rien !

Alors je passai au bilboquet Schutzenberger en ébène avec boule en ivoire — pas de Schutzenberger, la boule, mais de Cascarini de Boulogne. Cascarini fait les premières boules du monde, mais il n'entend rien aux marches ; du reste il a renoncé à les fabriquer. Mais pour les manches de bilboquet il n'y a que les Schutzenberger, j'entends ceux d'avant 1817, signés ! parce que les nouveaux sont taillés à la serpe. Je sais bien qu'il y a Van-der-Dussen-le-vieux de Rotterdam qui imite les Schutzenberger, pas mal même, seulement on ne les trouve que d'occasion et comme ils sont à bas prix, ils ont été mal joués... et quand un bilboquet a été mal joué ! pfsst ! (Geste.) Quant aux imitations belges de Jean Moerickx, c'est mal réglé, mal centré, il n'en faut pas ! Ah ! par exemple, à Ravennes, il y avait un fabricant, un artiste Gamatti e Ferone, celui-là est excellent pour la retouche et le montage.

Quant à la cordelette, c'est une tout autre question ! Il n'y a au monde que la cordelette fabriquée par Juan Fonseca à Lisbonne. Vous la faites macérer... tremper... mariner, deux heures, pas plus, avec du vitriol vert, puis vous la faites sécher et vous la graissez avec de l'huile de noix conservée dans un endroit bien sec.

Et puis il a la manière de l'étirer au fuseau de cuivre, de l'enrouler sur la bobine ovale. Enfin, j'ai la formule et les appareils chez moi ; — vous ne les trouveriez pas ailleurs.

Et l'ajuster, cette cordelette au manche du bilboquet ! et l'ajuster à la boule ! Vous ne saurez pas, vous ne saurez jamais ! moi-même je ne sais pas. Ça ne fait rien, venez me trouver, je vous l'attacherai.

Il y avait des gens là qui avaient l'air de ne pas du tout s'intéresser à ce que je disais ; mais il y a des choses qu'un artiste ne peut pas laisser passer ! Aussi je lui ai dit à ce garçon-là, ce que j'avais fait. — J'ai travaillé six mois, trois ans, sur un Thompson, mais ce que j'appelle travailler ! Je me levais tous les jours à six heures. Une demi-heure pour ma toilette. Une demi-heure pour manger ma soupe et faire un peu d'exercice. Toujours de la soupe ! jamais de café au lait ou autres excitants qui ôtent la sûreté aux nerfs. A sept heures, sept heures un quart, j'étais au travail. Ah ! quand arrivaient dix heures le bras me faisait souvent mal (geste), pourtant j'allais jusqu'à dix heures et demie. Là, je laissais le travail, et la demi-heure d'avant onze heures était employée à des douches glacées et des frictions au gros sel gris pour empêcher les courbatures. De onze heures à midi, je faisais une promenade assez longue. A midi, je dînais. Tous les jours la soupe et le bœuf avec un plat de légumes. Quelquefois une petite sucrerie pour dessert. Très peu de vin, jamais de café ! Après dîner, je faisais encore une petite promenade ; moi j'aime mes aises.

Mais à une heure j'avais repris le travail jusqu'à quatre. A quatre heures, encore une douche froide (sans friction) et croquer un morceau de pain sec. Et me voilà encore avec mon instrument jusqu'à sept heures. Et puis souper, oh ! légèrement ; une petite promenade. J'ai remarqué qu'un peu de loisir vers le soir ouvre l'esprit à de nouvelles combinaisons. L'exercice n'est pas tout dans l'art, il faut la rêverie ! A dix heures et demie au plus tard, au lit. Je mets à côté de moi, sur la table de nuit, mon bilboquet ; parce qu'il peut venir des idées subites ou bien des insomnies. J'ai fait cela tous les jours que Dieu a fait pendant dix ans, après dix ans je ne savais rien ! réellement rien ! rigoureusement rien ! Je n'ai pas perdu courage, je me suis mis au travail encore dix ans (on ne peut rien apprendre, on ne sait rien)...

Moi qui vous parle à cette heure-ci, je ne sais rien ! Vous me direz que j'ai gagné le prix au grand concours international de 1858. Vous savez, avec les Américains ? Mais pas de concurrents sérieux ! ce n'est pas moi qui parlerai de ce concours-là !

J'ai dit à ce jeune homme : « Lâchez tout à fait votre herboristerie. Faites ce que j'ai fait pendant dix ans, pendant vingt ans, vous ne saurez rien. Ne perdez pas courage, continuez, et vous ne saurez rien, rien, rien ! D'ailleurs qu'espérez-vous en débitant tous les jours de la farine de lin et des clysopompes ?... c'est indigne de vos aspirations ! Si vos parents (sa mère, une grosse femme, me regardait d'un air furieux), si vos parents peuvent se passer de vous et vous assurer six à sept cents francs par an (moi je n'ai guère davantage), ne faites rien autre chose que travailler votre bilboquet, pas celui-là, pas cette quille. Si vous n'avez pas la vocation, vous n'arriverez à rien. Si vous l'avez, vous n'arriverez pas davantage ; mais vous travaillerez pour faire comme moi, pour savoir que vous ne savez rien ! »

Figurez-vous que ce jeune idiot me tend son bilboquet pour me voir jouer. Ah ! je lui ai répondu : « Croyez-vous que je me sers d'un pareil bâton de chaise ? et dans la rue encore, devant des personnes que je... respecte comme on doit respecter tout le monde ; mais qui n'ont ni l'attention, ni le goût, — le goût ! qu'il faut dans une séance sérieuse. Jouer du bilboquet dans la rue ? se montrer comme un chanteur des cours ? Ce serait perdre toute dignité artistique. » (Au public.) Je ne voudrais même pas jouer ici, parce que j'aurais honte de plaire, vu mon absolue nullité ! car je suis nul ! je ne sais rien ! je suis nul ! nul ! nul ! je ne sais rien ! rien !! rien !!!

(Il sort les bras levés, exaspéré.)

CHARLES CROS.

CHOSES ET AUTRES

Lycée de filles.

La professoresse d'histoire et de géographie interroge une élève :

— Qu'est-ce que c'est que la mer Blanche ?

Distraite ou facétieuse :

— C'est, répond l'élève, la mère.... à saint Louis !

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Suicide d'un sous-officier à Clermont-Ferrand. — La folie de la persécution

Clermont-Ferrand, 15 mai. — Un bien triste événement s'est produit à la caserne dite des Pardiner, occupée par le 16e régiment d'artillerie.

Un maréchal-des-logis chef qui comptait dix années de service, M. B....., s'est suicidé en se tirant un coup de revolver dans la région du cœur. Les soldats accourus dans la chambre au bruit de la détonation n'ont relevé qu'un cadavre. La mort a été instantanée.

Une cause insignifiante — une punition de quelques jours de consigne — a, paraît-il, motivé ce suicide.

M. B... depuis quelques temps, était atteint de la manie de la persécution. Il se croyait détesté de ses chefs et, presque quotidiennement, parlait à ses camarades des manifestations — purement imaginaires, bien entendu — de cette aversion.

Avant de mettre à exécution son funeste projet, le malheureux B.... avait écrit à plusieurs de ses camarades un court billet dans lequel il leur faisait connaître sa résolution d'en finir avec la vie.

Les nihilistes

Saint-Pétersbourg, 15 mai. — Des précautions extraordinaires ont été prises par la police durant le séjour du czar à Saint-Pétersbourg, lors des obsèques du comte Tolstoï.

Des agents déguisés étaient présents au service funèbre auquel assistaient la famille impériale et l'aristocratie.

On a suivi et arrêté deux individus chez lesquels on a opéré des visites domiciliaires. On a trouvé chez eux des bombes et des documents compromettant un grand nombre de citoyens de Saint-Pétersbourg, de Moscou et de Kharkof.

Un krack

Montbrison, 15 mai. — A la prochaine session des assises de la Loire, dont l'ouverture a été fixée au lundi 17 juin, viendra une affaire importante, l'affaire de l'ex-agent de change Ballier qui passionne à bon droit la place de Saint-Etienne.

Ballier, arrêté en mars 1888, après le dépôt de son bilan, aura fait plus d'un an de prison préventive nécessitée par une instruction des plus laborieuses. Il résulte de l'expertise de la situation, récemment terminée, que l'agent de change laisse un passif de trois millions, alors que l'actif réalisable ne dépassera pas soixante mille francs.

Comme on voit, c'est un vrai désastre, désastre d'autant plus affligeant que nombre de petites bourses, naturellement alléchées par les intérêts exagérés que donnait Ballier à ses prêteurs, en sont les victimes.

L'accusé sera défendu par Mes Victor Gay et Mulsant, les deux avocats distingués du barreau de Saint Etienne.

Désordres en Italie. — Déprédations contre des propriétés. — Départ de troupes

Rome, 15 mai. — L'*Opinione* dit qu'une compagnie de soldats, avec un délégué de la sûreté publique, est partie pour Arluno (arrondissement de Gallarate, en Lombardie), où des paysans soulevés se livrent à des déprédations contre les propriétés.

Une vive agitation règne à Varese et dans les environs.

A Casevezzo, canton de Rho, il y a eu de graves désordres, et des arrestations ont été opérées.

HIPPODROME DE ROUBAIX. — 30 Chevaux. — 50 Artistes, pour la première fois à Roubaix. — Cirque F. LEHMANN, troupe équestre française, sous la direction de Mlle Fanny Lehmann, écuyère des Cirques de Paris. Mercredi 15 à 8 heures 1/2. — Brillante soirée. — Succès de M. Onra, célèbre gymnasiarque, créateur de l'exercice de l'Homme Obus. — Débuts des clowns Pulfi des principaux Cirque d'Europe. — Grand succès de M. O'Kill, le plus fort ventriloque de l'époque, grand succès des Folies Bergères de Paris. — Wilton et Mora, les champions des 3 barres fixe. — Toujours redemandée la troupe Mansuy, dans leurs statues de marbres et leurs entrées acrobatiques. — Excellent orchestre sous la direction de M. Ravizza.

Prix des places : Fauteuils et loges, 3 fr. ; pourtour, 2 fr. premières galeries, 1 fr. 25 ; deuxièmes galeries, 60 c. — Pour la location au bureau du Gérant, rue des Longues-Haies.

Grand-Théâtre de la famille DELHAYE. — Semaine de clôture. — Aujourd'hui et jours suivants. — A 3 heures. Représentation de famille. — A 8 heures, nouvelles pantomimes en 3 actes, jouées par une troupe spéciale de mimes. — A prix réduits.

CRÉDIT LYONNAIS

ROUBAIX, 2, rue de la Gare, ROUBAIX

TOURCOING, 2, rue de l'Hôtel-de-Ville

Le Crédit Lyonnais ouvre des comptes-courants et escompte les effets de commerce à des conditions très réduites. 34919—17984

LE MASSON

Dentiste-Expert

Dents et Dentiers perfectionnés

Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

Beaucoup de jeunes gens sont étonnés de voir que les capsules de Santal du commerce ne donnent pas les mêmes résultats que celles de Midy. L'explication en est facile : le commerce vend sous le nom d'essence de santal des produits provenant de toutes variétés de bois de Santal, souvent vieux et altérés. M. Midy, au contraire, emploie exclusivement le Santal frais de Mysore, dont il a distillé cette année un million de kilogrammes. Cette essence fine, suave et pure, ne fatigue jamais l'estomac et guérit en 48 heures les affections qui exigeaient des semaines et des mois de traitement avec le copahu, le cubèbe ou les injections. Comme garantie chaque capsule porte le nom Midy.

La statistique des médicaments employés dans les hôpitaux de Paris constate l'efficacité du traitement par le Santal, si largement popularisé par M. Midy. En effet, la consommation du copahu et du cubèbe dans ces établissements, a diminué de plus de moitié, tandis que celle de l'essence de Santal est en grande augmentation. Le Santal frais de Sysore que distille et emploie exclusivement M. Midy est celui qui produit les résultats les plus rapides ; aussi faut-il exiger sur chaque capsule le nom de Midy. 18616

A. BOUTRY, ENTREPR

36, rue de l'Espérance, Roubaix

TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS

SPÉCIALEMENT :

VOIRIE : Pavages, Sables et Graviers

NIVELLEMENTS DE TERRAINS

AVEC GRAND MATÉRIEL

Fourniture et pose de voies ferrées

BATIMENT : Couverture, Zinguerie et Plomberie

Réparations. Grande célérité

B